

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 22 octobre 2013 à 14h30

« Les outils statistiques et les systèmes d'information sur les retraites »

Document N°7

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Le système d'information de la Direction Technique AGIRC-ARRCO

AGIRC-ARRCO–Direction Technique

Référence : DT 51-2013

3 octobre 2013

Le système d'information de la Direction Technique Agirc-Arrco

Le système d'information de la Direction Technique de l'Agirc-Arrco a été conçu à partir de 2003 « au fil de l'eau ». Cette construction récente s'explique en particulier par l'histoire des régimes complémentaires de retraite obligatoire des salariés du secteur privé.

Les moyens (ressources humaines et informatiques) des fédérations Agirc et Arrco ont fusionné en 2002 avec la création du GIE Agirc-Arrco ce qui a permis de bâtir un cadre statistique commun pour les deux régimes complémentaires. Le système d'information statistique a ainsi été conçu à travers deux grands types de données statistiques : les états agrégés et les bases de données individuelles.

Ces deux types d'états statistiques sont complémentaires.

Les bases individuelles permettent d'éliminer les doubles comptes dus à la possibilité de cotiser et de percevoir une pension dans plusieurs institutions de retraite complémentaire. En effet, jusqu'en 1999, il n'existait pas un mais des régimes Arrco. Un salarié ayant travaillé dans plusieurs entreprises pouvait avoir cotisé dans plusieurs de ces régimes : les pensionnés Arrco ayant liquidé avant 1999 continuent de percevoir des pensions de plusieurs institutions de retraite complémentaire (IRC)¹. De même, une entreprise pouvait adhérer à plusieurs IRC pour la partie dite « obligatoire » (c'est-à-dire pour la partie cotisée au taux obligatoire minimum) et, éventuellement, pour la partie dite « supplémentaire » (c'est-à-dire pour la partie, facultative, au-delà du taux obligatoire minimum). Les cotisants actuels peuvent donc être connus de plusieurs IRC.

Les états agrégés permettent de contrôler et éventuellement de redresser les bases individuelles de la Direction technique.

Depuis 2010, le système d'information statistique de la DT s'enrichit avec la mise en œuvre progressive de nouvelles bases individuelles. L'axe principal de cette refonte du système d'information statistique de la Direction technique est d'améliorer la connaissance des populations des régimes (entreprises, cotisants et allocataires), en mettant particulièrement l'accent sur la connaissance de leurs historiques professionnels et familiaux. Elle se concrétise dans le projet SID-DT (Système d'Information Décisionnel de la Direction Technique).

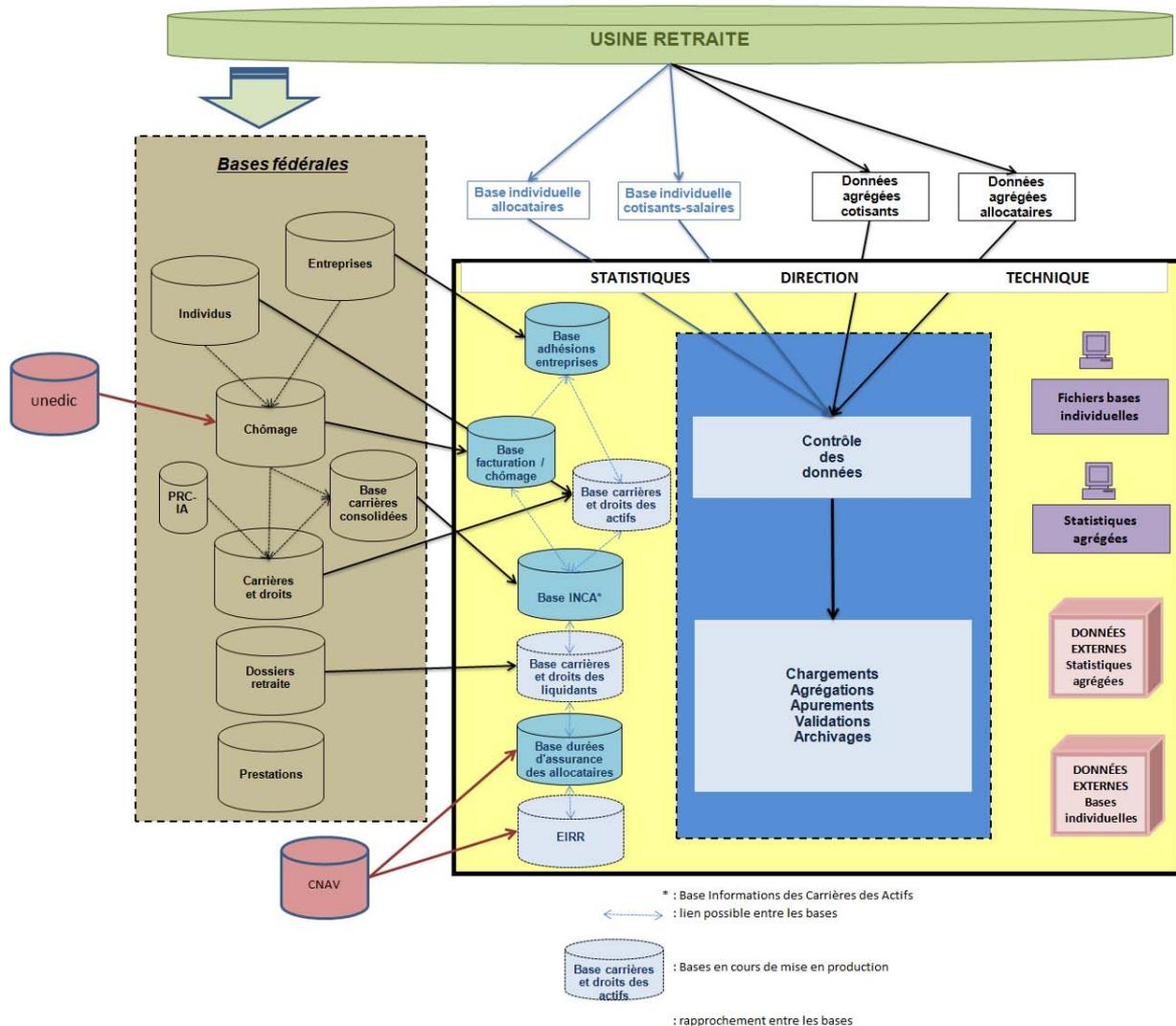
¹ Les pensionnés ayant liquidé leur pension Arrco postérieurement à 1999 ne perçoivent quant à eux qu'une seule pension.

Le projet SID-DT poursuit plusieurs objectifs :

- mieux anticiper les changements prévisibles dans les comportements des individus face à la prise de retraite et ainsi de mieux prévoir les effets des réformes passées et à venir
- Affiner le pilotage technique des régimes et le rendre plus performant dans un contexte démographique, économique et financier devenu très difficile.
- Pouvoir répondre au mieux aux demandes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics

Ce système est actuellement alimenté par deux canaux : les institutions et les bases fédérales centrales (voir schéma I). Progressivement, le système d'information de la DT ne sera plus alimenté que par les bases fédérales centrales.

Shéma I : Le système statistique de la Direction Technique à fin 2013



L'ensemble de ces données permet de larges exploitations :

- Pour les entreprises adhérentes : secteurs d'activité, taux de cotisation...
- Pour les actifs : études sur les carrières (âge d'entrée, durée de carrière, points acquis...), sur les salaires, les conditions d'emploi et la constitution des droits
- Pour les allocataires : études sur les carrières, sur les retraites (droits directs, avantages familiaux) et les conditions de liquidation, durée de carrière...
- Pour les individus : caractéristiques individuelles (âge, sexe, catégorie, statut professionnel...) et études sur la mortalité (cotisants et allocataires).

I. Les états agrégés

Les IRC fournissent à la Direction Technique un certain nombre d'états statistiques agrégés, via deux modes de transmission différents : Tisif et Oscar. Ces états répondent à un cahier des charges (les plans statistiques Agirc et Arrco) qui, à quelques exceptions près, est mis à jour, rédigé et validé une fois par an. Ces éléments agrégés sont à la fois sources de données usuelles et bases de redressement des tables individuelles.

Tisif est une interface intranet permettant aux institutions, via une saisie manuelle ou automatique, de renseigner leurs états agrégés, qu'elles vont transmettre aux fédérations dans le cadre des plans statistiques.

Oscar correspond à la brique statistique de l'Usine Retraite (UR, voir encadré 1), celle-ci étant appelée à remplacer peu à peu l'outil Tisif. La mise en place d'un service unique d'information dans le cadre de l'UR va permettre, à terme, d'uniformiser les données statistiques transmises par les caisses via leur plate-forme informatique et de simplifier la collecte et l'exploitation des informations. L'ensemble des IRC est amené à transmettre les éléments statistiques via Oscar, en fonction du calendrier de déploiement de l'UR :

- pour les données allocataires l'échéance prévue est début 2014 (correspondant à des données portant sur l'exercice 2013) ;
- pour le champ cotisants, l'échéance dépend du calendrier de déploiement des briques ad hoc, dans les GPS (au plus tard en 2016).

Encadré 1 : l'Usine retraite

L'Usine Retraite est une application informatique destinée à être utilisée par les groupes paritaires français de protection sociale (GPS), pour l'exercice du métier de la retraite complémentaire. L'objectif est que les groupes partagent une application informatique unique sur ces processus : l'Usine Retraite sera installée de façon identique dans les systèmes d'information de tous les groupes de protection sociale, en remplacement de leurs applications. L'Usine Retraite n'a pas vocation à se substituer aux applications de gestion des autres activités des groupes dites « concurrentielles » (prévoyance, épargne, santé...).

Les fonctionnalités de l'Usine Retraite sont regroupées en briques, dont les principales sont :

- *Brique Adhésion Contrat (BAC) : gestion des adhésions des entreprises.*
- *Gestion des Recouvrements et Contentieux (Grecco) : recouvrement et contentieux.*
- *Déclaration Nominative (DN) : fabrication, réception, contrôle et suivi de la déclaration annuelle des salariés.*
- *Droits : alimentation et actualisation de la carrière d'un individu en mettant à jour ses droits.*
- *Plateforme Retraite Complémentaire (PRC) : traitement du dossier retraite.*
- *Allocataire Usine Retraite (Allure) : versement des retraites et gestion du dossier du retraité.*
- *Brique Référentiels et paramètres (BREF) : référentiel des données générales relatives aux entreprises et aux individus.*
- *Bureau et Services Transverses (BST) : portail d'accueil (contrôle d'accès et d'utilisation).*
- *Oscar : statistiques réglementaires*

Les états agrégés peuvent être demandés à une fréquence annuelle ou trimestrielle.

Les états annuels sont généralement ventilés par institutions, régime, âge et sexe. Ils concernent des données allocataires et cotisants. Ils sont transmis, pour la plupart, en mars N+1.

Les états trimestriels portent, quant à eux, quasi-exclusivement sur le champ Agirc et ne sont pas ventilés selon les caractéristiques des participants. Les données transmises portent à la fois sur les allocataires, sur les cotisants et sur les entreprises. Les états trimestriels sont transmis en T+1.

Les statistiques agrégées ne permettent pas d'éliminer les doubles comptes (c'est-à-dire les cas de personnes affiliées à plusieurs caisses Arrco) sur les comptages d'allocataires et de cotisants et limitent fortement les possibilités d'exploitations. C'est pourquoi la Direction Technique s'est dotée de bases individuelles exhaustives.

II. Les bases de données individuelles alimentées par les institutions

La Direction technique dispose, depuis quelques années, de trois bases de données individuelles exploitables par le logiciel statistique SAS.

Des liens/jointures entre ces différentes bases sont possibles via le NIR anonymisé selon le même algorithme quelle que soit la base.

- La base individuelle allocataires (livrée en janvier n+1)

La base individuelle allocataires de la DT est la principale source d'informations sur les retraités du système d'information de la Direction Technique. Elle s'appuie sur un cahier des charges qui est régulièrement révisé.

Une instruction des fédérations Agirc et Arrco portant constitution de cette base est envoyée chaque année en octobre n aux GPS pour livraison fin janvier n+1.

La base individuelle allocataires de la DT est directement alimentée par les fichiers fournis par les institutions, soit via leur propre système d'informations, soit via la brique Oscar-UR, soit enfin, via la brique Oscar-non UR (autrement dit avec une UR non déployée). Depuis sa création en 2006, son taux de couverture n'a cessé de s'améliorer. Au titre de l'exercice 2012, son champ couvrait 99,5% de l'ensemble des comptes allocataires Agirc et Arrco², soit 21 millions de dossiers et 12,3 millions d'allocataires distincts (respectivement 3,8 millions et 2,8 millions à l'Agirc).

² Les allocataires de l'Arrco ayant liquidé leur pension antérieurement à 1999 continuent à percevoir plusieurs allocations Arrco.

La base portant sur l'exercice 2013 devrait être transmise à la DT en avril 2014. Le taux de couverture devrait être quasiment de 100% car il intégrera la Crépa-Rep (salariés avocats), dernier GPS actuellement encore hors champ.

Les données de la base permettent de larges exploitations :

- études sur les droits directs ou dérivés, sur les majorations familiales et l'ancienneté, par génération, par âge, par date de liquidation, par date d'ouverture ou de fermeture de droits, par tranche de salaire, par catégorie, par taux d'abattement, par situation familiale, par type et périodicité de paiements, par découpage géographique...
- études sur la mortalité des allocataires, la Direction technique disposant de l'ensemble des bases allocataires constituées depuis 2006.

Les bases individuelles cotisants-salaires et cotisants-entreprises (livrée en décembre n+1)

La constitution de la base individuelle des cotisants Agirc-Arrco répond à une demande ancienne des partenaires sociaux. Elle s'appuie sur un cahier des charges précis qui est transmis chaque année aux GPS en avril n+1 pour livraison en septembre n+1. Après application de règles spécifiques, qui sont mises à jour chaque année, la direction informatique produit, à partir des fichiers des GPS, une base cotisants-salaires et une base cotisants-entreprises, qui sont livrées à la DT en décembre n+1.

- ✓ La base cotisants-salaires est apurée³, filtrée et recodée en base individuelle salaires (BIS). Outil de pilotage des régimes, la BIS permet d'obtenir une mesure homogène et précise du salaire moyen Agirc-Arrco. L'évolution du salaire moyen est ainsi utilisée pour indexer le salaire de référence, paramètre essentiel des régimes Agirc et Arrco⁴. Les données de la base individuelle salaires Agirc-Arrco sont constituées à partir de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) collectées par les institutions de retraite auprès des entreprises.

Le champ de la base concerne des données relatives à l'identification des salariés cotisants (âge, sexe, catégorie, statut professionnel...) des entreprises (code APE, SIRET, taux de cotisation T1, T2...) ou des contrats (type de contrat, temps de travail, date de début et de fin de contrat, décalage de paie, type d'entrée, type de sortie, salaires...). En 2011, la base salaires contenait 14 millions d'individus.

- ✓ La base cotisants-entreprises est également constituée annuellement à partir des fichiers reçus en amont des GPS. Cette base est moins restrictive que la base cotisants-salaires et permet d'effectuer des études plus complètes sur les entreprises et sur leurs salariés.

³ Base apurée : par convention, suppression des salaires annuels inférieurs à 3 Smic mensuels et des salaires annuels supérieurs à 1 million d'euros pour les non-cadres (10 millions pour les cadres), suppression des stagiaires ou des apprentis... Ces conventions s'inspirent très fortement de celles de l'Insee pour son exploitation des DADS.

⁴ Auparavant (avant 2005), la base salaires était plus restrictive et ne concernait que les cadres de l'Agirc présents toute l'année, à temps complet, dans leur entreprise.

Le champ de la base concerne à peu près les mêmes données que celles de la base cotisants-salaires, à l'exception des salaires.

L'ensemble des bases constituées depuis 2006 sont conservées par la Direction technique, que les cotisants soient partis en retraite ou décédés.

III. Les bases de données individuelles constitutives du projet SID-DT (système d'information décisionnel de la Direction technique)

Depuis le début des années 2000, les régimes Agirc-Arrco ont engagé un travail de refonte de l'ensemble de la gestion du produit retraite complémentaire. Ce travail a pour principaux jalons:

- Le projet de Convergence Informatique et l'Usine Retraite, visant à ce que tous les groupes de protection sociale partagent une application informatique unique (voir encadré 1) ;
- Le schéma directeur du Système d'Information de la Retraite Complémentaire (SI-RC) et la mise en place des futures bases de données, ou « référentiels » nationaux de gestion (carrières et droits, prestations, entreprises, individus...) ;
- L'émergence du produit unique de la retraite complémentaire avec la création de la Direction du Produit Retraite (DPR) au sein des fédérations.

En outre, les projets nationaux (RNCPS, Droit à l'information en particulier) ont conduit les fédérations à constituer des bases fédérales nationales afin d'harmoniser les informations transmises aux partenaires externes.

L'évolution du système d'information retraite complémentaire (UR et bases fédérales) a ainsi conduit la Direction Technique à réfléchir sur les sources d'alimentation des statistiques régimes afin d'élargir les données dont elle dispose pour mener à bien ses missions. Les modes de collecte des données vont être modifiés : les informations ne remonteront plus des GPS mais seront issues des bases fédérales centralisées. Les bases statistiques ainsi constituées continueront à répondre à des cahiers des charges précis afin de rendre exploitables statistiquement les données brutes contenues dans les bases de gestion.

Depuis 2010, la Direction Technique a ainsi lancé le projet SID-DT (Système d'Information Décisionnel de la Direction Technique) qui a pour but d'enrichir les outils de pilotage technique des régimes, en apportant une connaissance plus approfondie des allocataires, des cotisants et des entreprises. Ces bases sont et seront également exploitables au moyen du logiciel SAS.

Des liens/jointures entre ces différentes bases seront possibles via le NIR anonymisé selon le même algorithme quelle que soit la base.

- La base Inca

La base Inca (INformations sur les Carrières des Actifs) a été mise en place en 2010. Il s'agissait notamment de développer un système récurrent d'informations statistiques individuelles pouvant être ajusté sur les besoins de projections afin :

- ✓ de permettre à la DT d'effectuer ses propres comptages de populations d'actifs et de radiés afin de ne plus dépendre d'estimations,
- ✓ de connaître l'âge d'entrée dans les régimes,
- ✓ d'évaluer des masses de droits acquis par ancienneté dans les régimes, par génération, par catégorie,
- ✓ de calculer des durées moyennes de carrières,
- ✓ d'effectuer des études sur la mortalité,
- ✓ de connaître la situation de l'emploi des seniors...

La base Inca s'appuie sur la base nationale de gestion BCC (Base des Carrières Consolidées) qui sert à l'Information des Actifs (RIS, EIG...). La BCC contient les droits annuels des cotisants ayant un NIR certifié au sens de la Cnav pour permettre le rapprochement des données entre régimes sur le bon individu dans le cadre du droit à l'information. Cette base est constituée à partir de la Base Fédérale Droit Élargie (BFDE) qui est également une base de gestion contenant l'ensemble des droits inscrits dans les institutions et les droits calculés par les fédérations (notamment pour les droits chômage à partir des informations transmises par l'Unédic). La BCC est apurée selon certaines conventions visant en particulier à éliminer les droits en « doublon » lorsque des institutions ont fusionné. La BCC est plus restrictive que la BFDE : elle ne contient que les générations postérieures à 1943 (alors que la BFDE contient l'ensemble des cotisants encore en activité quelle que soit leur génération) et les individus certifiés (la BFDE contient des informations sur les individus certifiés et non certifiés).

Dans le projet SID-DT, il est prévu que la base Inca soit complétée par la base « carrières et droit des actifs » plus exhaustive et avec une profondeur historique beaucoup plus importante.

La base ne contient pas l'historique année après année des droits individuels, mais un cumul sur la dernière année de présence de l'individu dans le régime.

Les grandes familles de données d'Incas concernent des variables d'identification de l'individu, ses caractéristiques, ses dates d'entrée et de sortie des régimes, ses périodes de chômage, de maladie, de maternité, d'invalidité... et bien sûr ses droits (nombre de points acquis) ventilés par tranches de salaire (TA, TB et TC).

- La base individuelle carrières et droits des actifs

La base individuelle carrières et droits des actifs a pour objectif de mettre à disposition de la DT des données détaillées et exhaustives sur les carrières des participants (suivre et analyser les effectifs de cotisants et de radiés, âge d'entrée dans les régimes, masses de droits acquis par ancienneté, par

génération, par catégorie, durées moyennes de carrières, études sur la mortalité, situation de l'emploi des seniors...) tout en s'ajustant sur les besoins de projections.

Ce projet se décompose en 5 bases :

- la création d'un entrepôt de données reproduisant les données à l'identique de la base de gestion, et
- quatre bases d'études exploitables sous SAS (retravaillées à des fins statistiques) : une base détail n-1, une base historique des droits, une base cumul des droits (qui, à terme, se substituera à la base Inca) et une base historique des salaires.

Les variables présentes dans cette base concernent les individus (identification, type, date de naissance, sexe, catégorie...), les entreprises (Siret, Ape, code postal...), les périodes de droits (situation réglementaire, statut professionnel, contrat de travail, date de début et de fin de période, temps de travail, caractéristique du contrat...), et le détail des lignes de carrière année après année (exercice, institution, code tranche, GMP, taux de validation, points acquis...)

L'ensemble est alimenté par la BFDE (Base Fédérale Droits Élargie) et par la base Localisation qui permet de connaître les caractéristiques de l'individu et de savoir dans quelles institutions il a cotisé. Son champ doit couvrir 100% des droits des régimes Agirc et Arrco. Au final, l'entrepôt de données, qui contiendra l'ensemble des informations, comptera environ 1,5 milliards de lignes (correspondant à chaque droit).

Le projet est actuellement en phase finale de recette et devrait être mis en production fin février 2014. Les premières données porteront sur les droits annuels de carrière connus jusqu'au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des individus cotisants, quelle que soit leur génération.

- La base individuelle carrières et droits des liquidants

La base carrières et droits des actifs devrait être complétée par la base individuelle carrières et droits des liquidants. Cette base doit permettre à la Direction technique de connaître les informations contenues dans le dossier de liquidation des retraités. Ces dossiers reprennent l'ensemble des données de carrières des individus ainsi que l'ensemble des éléments permettant de liquider leur retraite (nombre d'enfants pour les majorations familiales, points chômage, trous de carrières...).

En historique, les éléments seront connus pour les carrières Agirc et Arrco des allocataires ayant liquidé à partir de 2007 en PRC (Plateforme retraite Complémentaire qui est la brique de l'UR servant à calculer les droits à la liquidation pour les deux régimes Agirc et Arrco) et pour la carrière connue par l'Arrco des allocataires ayant liquidé entre de 1999 à 2007 en PRU (Plateforme Régime Unique qui servait à calculer les droits Arrco seuls, même si le liquidant avait également des droits à l'Agirc).

Les informations relatives aux allocataires devraient être disponibles au milieu de l'année 2014.

- La base individuelle durée d'assurance des allocataires

La base individuelle durée d'assurance des allocataires a pour objectif principal de connaître la durée d'assurance totale (DAT tous régimes confondus, validée dans les régimes de base) de chaque retraité des régimes complémentaires.

La direction informatique met à disposition de la DT, une fois par an (en avril), les données issues des RCIV (Relevé de Compte Individuel Ventilé) et des notifications Cnav et MSA. En 2010, le champ de la base couvrait près de 650 000 individus concernés par une liquidation.

Les données de carrière correspondantes devraient également être extraites des RCIV avec pour objectif principal de connaître la carrière de l'allocataire, exercice par exercice, le montant de ses salaires (limités au plafond), le nombre de trimestres acquis par type de cotisation et le nombre de trimestre acquis au global (y compris autres régimes).

Ces dossiers sont issus des fichiers RCIV (de la Cnav). La disponibilité de ces données est prévue pour 2014.

- Les bases « connaissance des individus »

Cette base ne fait pas partie du projet SID DT court terme. Il dépendra du déploiement des référentiels nationaux et en particuliers du RNI (référentiel national individus) prévu en 2014-2015.

Les informations susceptibles d'être transmises à la Direction Technique concerneront, de façon non exhaustive, le nombre d'enfants nés ou élevés, le nombre d'enfants à charge, la situation matrimoniale, le département de résidence...

- La base adhésions des entreprises

La base adhésions a pour objectif de comptabiliser les entreprises par secteur d'activité, par taux, par date de création ou encore par département, et de relier ces entreprises adhérentes aux salariés participants (cotisants et allocataires). Cette base s'appuie sur la base de gestion nationale Aura relatives aux données des entreprises et adhésions.

La Direction informatique des fédérations Agirc et Arrco (DSI-RC) met à disposition de la DT un ensemble de tables issues d'Aura. La base adhésions est constituée et accessible sous SAS par la DT, mais certaines questions restent en suspens quant à la qualité de l'information.

- La base individuelle facturation chômage

La base est alimentée une fois par an par le fichier TFA (Travaux de Fin d'Année) qui est transmis par Pôle emploi. Les traitements et chargements sont opérés par la DSI-RC qui, ensuite, met la base à

disposition de la DT. Son champ couvre 100% des allocations validables dans les régimes Agirc-Arrco (environ 7 millions de périodes de chômage par an).

La base individuelle facturation a pour objectif d'établir les factures aux organismes tiers (Unedic, Etat, Pôle emploi, Transitio...). La base a été recettée et validée en juillet 2013. La mise en production de l'exercice 2012 aura lieu en octobre 2013.

Les variables présentes dans cette base concernent les identifiants individus (âge, sexe...), les identifiants entreprises (Siret, Ape, code postal...), les contrats (institution, date de fin de contrat...), les indemnités (code allocation, code validation, date de début et de fin d'indemnisation, montant du SJR, code orientation...) et des variables calculées (masses salariales et montants de cotisations).

IV. Les bases de données individuelles issues de sources externes

En plus des statistiques agrégées et bases individuelles provenant de sources internes, la Direction technique dispose de bases de données en provenance de sources externes. Il s'agit de l'EIR (Échantillon Inter régimes de Retraités), l'EIC (Échantillon Inter régimes de Cotisants) et bientôt de l'EIRR (Échanges Inter-Régimes de Retraites).

L'Échantillon Inter régimes de Retraités et l'Échantillon Inter régimes de Cotisants

L'EIR est constitué tous les 4 ans par la Drees par rapprochement des informations provenant des différents régimes de retraite français légalement obligatoires. Il s'agit d'un panel qui permet de reconstituer le montant de la retraite globale pour un échantillon d'individus. Les informations disponibles concernent : les caractéristiques individuelles du retraité, la nature et le montant des prestations versées et les conditions de liquidation des droits à la retraite.

La Direction technique dispose des 6 vagues de l'EIR (1988, 1992, 1996, 2000, 2004 et 2008) pour les assurés connus des régimes complémentaires Agirc et Arrco (soit environ 175 000 individus en 2008).

L'EIC est également un panel constitué tous les 4 ans par la Drees par rapprochement des informations des différents organismes de retraite obligatoire. Il permet d'étudier les droits à la retraite acquis dans l'ensemble des régimes par un échantillon de personnes de différentes générations qui cotisent ou ont cotisé à un régime de retraite au cours de leur carrière. Les informations disponibles concernent les caractéristiques individuelles, les durées validées pour chaque année et le motif de validation, les salaires ou revenus d'activité portés au compte annuellement, les points annuels acquis, ou encore les conditions d'emploi.

La DT dispose des trois vagues de l'EIC (2001, 2005 et 2009) pour les assurés de l'échantillon connus des régimes complémentaires Arrco et Agirc (soit environ 200 000 individus pour l'EIC2005).

Les données de l'EIR et de l'EIC sont anonymisées et ne peuvent donc pas être appariées avec les bases individuelles de la Direction technique.

La base issue du répertoire EIRR (Échanges Inter-Régimes de Retraites)

L'EIRR a été créé en application de la LFSS 2009 pour permettre la mise en œuvre de différents dispositifs demandant une coordination entre régimes de retraite légalement obligatoires (majoration des pensions de réversion, minimum contributif tous régimes, minimum vieillesse...). À cette fin, les régimes de base et complémentaires doivent communiquer à la Cnav (qui est l'opérateur de l'EIRR) les informations nécessaires à la détermination du droit et au calcul des prestations retraites.

À partir de janvier 2014, il est prévu la mise en œuvre d'un flux spécifique consacré aux statistiques. Les informations disponibles concerneront les prestations reçues par les assurés de 55 ans et plus, pour tous les droits perçus (droit personnel et droit de réversion) et tous les régimes français et étrangers auprès desquels un assuré perçoit ou peut percevoir une pension au titre d'un droit personnel ou d'un droit dérivé.

L'EIRR sera transmis aux régimes demandeurs, dont l'Arrco et l'Agirc, avec le NIR (sans le nom et prénoms) afin de permettre l'appariement avec les bases statistiques des régimes. Pour répondre au besoin de confidentialité des données transmises, ce NIR sera anonymisé avant transmission par la Direction technique selon le même algorithme que celui utilisé pour les bases individuelles constituées sur des sources internes.

Les informations reçues concerneront les retraités de l'Agirc et de l'Arrco.

Enfin, la Direction technique s'est dite intéressée par l'opération de constitution de fichiers statistiques sur les carrières constitués à partir des données circulant dans le cadre des campagnes de droit à l'information.

V. Conclusion

À terme, le SID-DT a vocation à être intégré dans le projet SID-RC (Système d'Information Décisionnel de la retraite Complémentaire) qui englobera l'ensemble des niveaux de pilotage des régimes Agirc et Arrco. Le SID-RC a pour objectifs stratégiques de :

1/ Renforcer le pilotage des régimes : priorité fondamentale

- Perfectionner l'ensemble des outils de pilotage des régimes (statistiques prévisionnelles notamment à destination des partenaires sociaux, projections...);
- Fournir, à terme, les moyens d'une aide du plus haut niveau à la décision des partenaires sociaux dans leur mission de pilotage des régimes.

2/ Contribuer à faire émerger le produit unique de la retraite complémentaire

- Renforcer le pilotage des processus de gestion ;
- ...Et des systèmes de contrôle.

L'ensemble des outils de pilotage de la retraite complémentaire sera issu des données de gestion du SI-RC (Système d'Information de la Retraite Complémentaire), extraites selon un format unique et normé ce qui devrait permettre d'assurer la cohérence de l'ensemble des outils de pilotage entre eux, quel que soit leur niveau. Par exemple, un problème concret pour les institutions de retraite va être de parvenir à cerner au mieux les nombres prévisionnels de liquidants - au niveau national et idéalement au niveau départemental - en vue d'optimiser les ressources de gestion à mobiliser dans leurs réseaux respectifs. Pour ce faire, il leur faudra des projections avec une granularité plus fine que ce qui a été fait jusqu'à présent. Cette interaction entre pilotage technique des régimes et pilotage stratégique du produit retraite sera rendue possible avec la mise en place du SID-RC.